AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0877
FR0011191766-FS0353

26 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 26 avril 2017, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 avril 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA[1], les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, indirectement, 2 230 222 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance	0	-
Bpifrance Participations	2 230 222	10,02
Total EPIC Bpifrance	**2 230 222**	**10,02**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EOS IMAGING sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés[3].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Bpifrance Participations a franchi à la hausse le seuil de 10% du capital et des droits de vote en raison de la souscription, lors d'une augmentation de capital par placement privé, à 405 000 actions de la société EOS IMAGING.

Cette souscription a été financée sur ses capitaux propres.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, l'EPIC Bpifrance déclare que, pour les six mois à venir, les intentions de Bpifrance Participations, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de Bpifrance SA, sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit seule ;
- Bpifrance Participations a signé un engagement de conservation portant sur les titres de la société d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement livraison ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de réaliser des achats d'actions en secondaire dans les mois à venir ;

[1] Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 261 027 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 21 avril 2017.

- Bpifrance Participations n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ;
- Bpifrance Participations entend continuer d'accompagner EOS IMAGING dans le cadre de son développement, éventuellement en participant à de futures augmentations de capital, mais n'envisage de réaliser aucune autre opération visée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Bpifrance Participations n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote la société EOS IMAGING ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination d'administrateurs supplémentaires.

L'EPIC Bpifrance déclare qu'il n'agit pas de concert avec Bpifrance Participations. »
